

REUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq Août nous Guy VERIN, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le premier Septembre de l'an deux mille quatorze, dix-huit heures quinze pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) Informations du Maire

II) Administration générale - finances

-Ecoles, réforme des rythmes scolaires rentrée 2014 - temps d'activités périscolaires « TAP »

1) règlement

2) convention de partenariat & d'objectifs avec les associations participantes

3) attribution d'une subvention aux associations partenaires

-USEDA : adhésion au groupement de commandes pour achat gaz

-Apprentissage à la natation 2014/2015 : demande de subvention

-G.S. Lavisse/Richepin – voyages scolaires : subvention

-Budget 2014 : subvention écoles

-Location logement de fonction – 35, Place de la République

-Sinistre du 17.11.2013 – rue de la Croix : indemnité

-Sinistre du 7.05.2014 – Place de Gaulle : indemnité

-Sinistre du 27/05/2014 – Av. du Dr Lemaire : indemnité

-Budget 2014 : DM. N°2

III) Questions diverses

Le premier Septembre de l'an deux mille quatorze, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur la convocation et la présidence de Monsieur VERIN, Maire.

Etaient présents : M. VERIN, Maire. M LOISEAU. Mme CAIL. Mme PLOTTET.M.CHIMOT.

Mme HAUET Adjts. M MAILLET.M.BOULEAU. Mme COCQUELET.M.DESCAMPS

Mme SIMON. Mme FIECHA.M. POULAIN. Mme BONNETERRE. M.OUBRY.

Mme ARMBRUST.M.TROCHAIN. Mme MARQUANT. Mme DAUTRICOURT.

Mme CLIN. M. EKMAN

Excusé : M. HOUACINE

Absent : M. GENTE

Nomination du secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Monsieur CHIMOT est élu secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est faite sans observation.

Informations du Maire

- 1) Remerciements aux élus qui ont travaillé pendant les vacances d'été (ADN : foire aux greniers ; Syndicat d'Initiative : camping ; Groupe d'Histoire Locale : centenaire de l'incendie du Nouvion et expo ; Comité des Fêtes : préparation de la fête communale et la commission « éducation, culture, jeunesse » pour la mise en place des temps d'activités périscolaires »

- 2) Cérémonie religieuse le 14 septembre 2014 à 10h30 église St Denis pour la dernière messe de l'Abbé Guy Langhendries et l'installation du Père Joseph Gasik le dimanche 28 septembre 2014 (date des élections sénatoriales).

Ecoles, réforme des rythmes scolaires – rentrée 2014 : Temps d'Activités Périscolaires
Mise en place d'un règlement

Monsieur le Maire rappelle que :

- 1) les temps d'activités périscolaires « T.A.P », nouvelles actions mises en place dans le cadre de la modification des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2014, seront encadrés soit par les membres des associations partenaires, soit des intervenants bénévoles ou par du personnel municipal.
- 2) pour une gestion rationnelle de ces activités, il importe que l'engagement des parents à faire participer leurs enfants soit pris pour l'année scolaire.
- 3) la municipalité a opté pour la gratuité,

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil Municipal un projet de règlement pour les Temps d'Activités Périscolaires,
Lecture faite et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 20 voix pour et
une voix contre (Mr MAILLET)
Adopte le règlement des Temps d'Activités Périscolaires « T.A.P » joint en annexe.

Ecoles, réforme des rythmes scolaires rentrée 2014 : Convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville du Nouvion en Thiérache et les associations participant aux temps d'accueil périscolaires

Mr le Maire expose que l'aménagement des rythmes scolaires sera mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2014 selon la réforme issue des décrets 2013-77 du 24 janvier 2013 et 2014-457 du 7 mai 2014 et rappelle la délibération du 2 juin 2014 qui fixe la nouvelle organisation de la semaine scolaire dans notre commune.

En plus de la réorganisation des temps scolaires, la réforme prévoit la mise en place de temps périscolaires organisés sous la responsabilité des collectivités en prolongement du service public de l'éducation.

Le but de cette réforme est d'enrichir ces temps par des activités variées.

La volonté de la commune du Nouvion en Thiérache est de proposer des activités sportives et/ou culturelles variées et de qualité aux élèves pendant les temps périscolaires. Elle s'est donc adressée aux associations du territoire et a sollicité leur intervention tous les vendredis de 13h30 à 16h30, conformément au nouvel emploi du temps élaboré à compter de la rentrée scolaire 2014.

Mr le Maire propose une convention afin d'encadrer et de définir les modalités de l'intervention des associations ainsi que le versement d'une subvention envers chaque association partenaire.

Le montant de la subvention variera et sera établi en fonction du nombre d'interventions annuelles.

Cette convention a pour objet de :

- définir les modalités d'intervention de l'association dans le cadre des TAP
- déterminer la prestation des intervenants, les conditions de sa mise en œuvre
- fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Après sa lecture,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Par 20 voix pour et
une voix contre (Mr MAILLET)

Décide d'approuver la convention de partenariat et d'objectifs entre les associations participant aux temps d'accueil périscolaires et autorise Mr le Maire à la signer.

Dit que les crédits seront inscrits au budget de la Ville.

Attribution d'une subvention aux associations partenaires aux temps d'activités périscolaires pour l'année 2014 – 2015

Mr le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires s'appliquera dès la rentrée scolaire de septembre 2014 dans toutes les écoles du Nouvion en Thiérache. Dans le cadre de ce dispositif l'organisation du temps scolaire est modifiée et un nouveau « temps d'activités périscolaires » (T.A.P) est mis en place tous les vendredis après midi pendant la période scolaire de 13h30 à 16h30.

La municipalité souhaitant offrir aux enfants des activités éducatives de qualité dans le prolongement du service public d'éducation, toutes les associations culturelles, sportives du territoire ont été sollicitées pour participer à l'encadrement de ces activités.

Un certain nombre d'entre elles ont répondu favorablement à notre demande. Mais, après rencontre il s'avère que peu disposent de bénévoles et font appel dans de leurs activités courantes à des salariés ou que les nouvelles activités entraîneront des frais supplémentaires.

Aussi pour permettre aux associations d'intégrer ce nouveau dispositif et favoriser le maintien de leurs intervenants en leur sein, la municipalité a décidé de procéder à un conventionnement. Convention de partenariat (voir délibération précédente) qui a été élaborée pour permettre la mise à disposition d'intervenants en échange d'un soutien financier.

Les associations suivantes interviendront les vendredis après-midi durant l'année scolaire 2014-2015

Monsieur le Maire précise que le montant financier proposé est proportionnel au nombre de séances.

Dénomination	Montant financier proposé
L'école de Tai-Do	1 000 €
L'Ensemble orchestral en pays novionnais	1 000 €
Les vieilles godasses	1 000 €
L'Association des pêcheurs du Lac de Condé	1 000 €
Tennis Club Novionnais	1 000 €

Le Conseil Municipal
Après discussion,
Décide par 20 voix pour et
une voix contre (Mr MAILLET)

D'attribuer une subvention financière aux associations ci-dessus encadrant les TAP ;
D'autoriser le versement de ces subventions conformément à l'article 6 de la convention de partenariat « animation des temps d'activités périscolaires année 2014-2015 » ;
Autorise Mr le Maire à signer les conventions avec les associations selon le modèle précédemment délibéré.

U.S.E.DA : adhésion au groupement de commandes pour achat gaz

Mr le Maire procède à la lecture de la convention constitutive du groupement de commandes d'achat de gaz naturel, à l'échelle départementale, proposée par l'USEDA dont la commission d'appel d'offre sera coordonnateur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,

-accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, annexée à la présente

-autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel

-autorise le Maire à signer la convention de groupement

-autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

-s'engage à verser au coordonnateur, à titre d'indemnisation, la somme **de 420.60 €** (participation financière de 0,15 € par habitant) qui sera prélevée sur le budget 2014 et suivant.

Apprentissage à la natation 2014/2015 : demande de subvention

Vu la lettre de Monsieur VANDERHAEGEN Régis, Directeur du groupe scolaire Lavisse/Richepin, en date du 1^{er} Juillet 2014 tendant à obtenir le financement de l'apprentissage de la natation pour **57** enfants (classe CE2 et une classe CE2/ CM1) pour l'année scolaire 2014/2015, soit 16 séances.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Décide de financer cette opération.

Charge Monsieur le Maire de déposer, en temps utile, une demande de subvention départementale.

Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2014.

G.S. Lavisse/Richepin - voyages scolaires : subvention

Vu l'exposé de Madame CAIL Roselyne, Maire-Adjoint, et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 relative aux subventions attribuées aux écoles pour les voyages scolaires,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention de **1 449,90 €** à la Coopérative de l'école Lavisse/Richepin pour les voyages scolaires organisés aux endroits suivants :

- Compagnie de théâtre Mariska
- Spectacle la compagnie Car à Pattes
- Mines de Lewarde
- Conteur Frédéric Souliman
- Val Joly
- Visite guidée du parc Waterlin
- Piste de ski de Noeux les Mines
- Parc miniEurope et Atomium de Bruxelles
- Entrée du village du bien être,(La Capelle)
- Visite guidée du moulin de Grand-Fayt
- Bus voyage Lewarde et Bruxelles

La dépense sera prélevée sur le budget 2014.

Budget 2014 : subvention écoles

Considérant que les subventions accordées aux écoles pour l'initiation au chant choral en 2013 n'ont pas été utilisées ;

Considérant que, l'année scolaire s'étend sur deux exercices comptables (2013-2014)

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité
Reporte comme suit les subventions à attribuer en 2014 :

-65748 EN1 école primaire Lavisse Richepin	1 385.80 €
-65748 EN3 école Maternelle Lavisse	369.00 €
-65748 EN4 école Maternelle Blot	680.60 €

Location logement de fonction : 35, Place de la République

Vu la demande de location d'un logement formulée par Mademoiselle LECLERCQ Mélanie

Le Conseil Municipal
à l'unanimité

Décide de louer à compter du **1er Septembre 2014** un logement de fonction au n°35 Place de la République à Melle **LECLERCQ Mélanie**.

Cette location, à titre précaire et révocable, se fera aux conditions suivantes :

- loyer mensuel égal à la dotation spéciale instituteur (**234.00 €** au 1/01/2013)
Le loyer sera réévalué automatiquement en fonction de l'évolution de la dotation spéciale des instituteurs.
- l'intéressée prendra à sa charge les frais d'électricité, d'eau, de chauffage, etc..., elle acquittera avec exactitude la taxe d'habitation et d'une manière générale, toutes les contributions lui incombant personnellement et dont le propriétaire pourrait être responsable à un titre quelconque. Elle devra rembourser à la Commune la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et autres taxes locatives.

Sinistre du 17.11.2013 – rue de la Croix : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

accepte l'indemnité d'assurance « GAN»-Paris (75) d'un montant de **205.02 €** TTC pour la détérioration d'un panneau de signalisation survenue rue de la Croix, le 17 Novembre 2013.

Sinistre du 7/05/2014 – Place de Gaulle : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

accepte l'indemnité d'assurance « ALLIANZ»-Paris (75) d'un montant de **151.77 €** TTC pour la détérioration d'un lampadaire survenue rue Place de Gaulle, le 7 Mai 2014.

Sinistre du 27/05/2014 – Av. du Dr Lemaire : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

accepte l'indemnité d'assurance «BNP PARIBAS»-Le Nouvion (02) d'un montant de **407.44 € TTC** (franchise déduite de 130.00 €) pour la détérioration du mobilier urbain survenue Avenue du Dr Lemaire, le 27 Mai 2014.

Budget 2014 : décision modificative n°2

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité

adopte la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

<u>Imputations</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>		
2128 Autres agencements et aménagements	2 600,00 €	
2135 Instal, générales agenc. aménag. const	3 500,00 €	
2151 Réseaux de voirie	2 800,00 €	
2158 Autres install. mat.outillage	1 500,00 €	
2183 Matériel informatique	4 500,00 €	
21578 Autre matériel et outillage		4 900,00 €
2152 Installation de voirie		10 000,00 €
	<hr/>	<hr/>
	14 900,00 €	14 900,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
60636 Vêtements de Travail	700,00 €	
6067 Matériels divers	500,00 €	
61521 Entretien de terrains	7 500,00 €	
61522 Entretien des Bâtiments	4 100,00 €	
6281 Concours Divers	1 600,00 €	
6282 Gardiennage	300,00 €	
6332 Cotisations versées au FNAL	270,00 €	
6336 Cotisation CNFPT	430,00 €	
6411 Rémunération principale	800,00 €	
6413 Rémunérations	10 000,00 €	
64162 Emplois d'avenir	4 500,00 €	

64168	Autres emplois d'insertion	21 000,00 €	
6451	Cotisations URSSAF	3 000,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	800,00 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 000,00 €	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 400,00 €	
6534	Cotisation de S.S	4 900,00 €	
65748	Subventions	5 200,00 €	
673	Titres annulés	200,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	109,00 €	
7391172	Dégrèvement TH logements vacants	2 651,00 €	
6068	Autres matières et fournitures		3 900,00 €
6132	Locations immobilières		13 000,00 €
61523	Voies et réseaux		5 000,00 €
61551	Matériel roulant		5 000,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale		25 000,00 €
7478	Participation groupement de communes		7 060,00 €
74835	Compensation au titre exon. taxes hab.		7 500,00 €
7788	Produits exceptionnelles		5 500,00 €
		<hr/>	<hr/>
		71 960,00 €	71 960,00 €

Questions diverses

Mme DAUTRICOURT Valérie, Conseillère Municipale et Présidente du Comité des Fêtes et de la Culture s'inquiète sur l'état d'avancement de travaux de rénovation de la salle polyvalente et s'interroge sur la possibilité d'organiser cette année et dans ce local le marché de Noël. Mr le Maire confirme que la salle polyvalente pourra recevoir cette manifestation les 13 et 14 décembre 2014.

Mr LOISEAU, adjoint au Maire, précise que le Repas de l'Amitié aura lieu le mercredi 22 octobre 2014 et, exceptionnellement vu les travaux désignés ci-dessus à la salle de l'Astrée qui est gracieusement mise à disposition par l'actuel gérant.

La séance est levée à 19 h 35